

A l'attention de la Direction générale

Références à rappeler :

SIRET N° :

Service : Relations clients Accords Conventionnels

Tél : 01 73 17 37 37 Choix 1

Courriel : accords.conventionnels@audiens.org

Vanves, le 24 octobre 2017

Objet : Evolution contrat frais de santé

Madame, Monsieur,

L'application du décret n° 2014-1374 du 18 novembre 2014, relatif aux contrats frais de santé dits « responsables » impose une mise en conformité, au plus tard le 31 décembre 2017, du contrat collectif et obligatoire mis en place dans votre entreprise. A défaut, vous ne pourrez plus bénéficier des avantages sociaux et fiscaux liés à ce régime.

Nous vous rappelons que les partenaires sociaux de votre Branche professionnelle, attentifs à la protection sociale de votre environnement et soucieux des évolutions réglementaires, ont signé à cet effet un accord.

Afin de simplifier vos démarches, votre couverture Frais de santé évoluera pour tout ou partie de vos contrats à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans le respect de votre convention collective pour intégrer la nouvelle offre Entreprises Artistiques et Culturelles - Option 2.

Nous vous transmettrons prochainement vos nouvelles pièces contractuelles. Concernant le paiement de vos cotisations, vous trouverez sur votre tableau de bord de Net-entreprises les références du contrat à intégrer sur votre paye et dans votre DSN. Vous trouverez tous les documents utiles relatifs aux accords prévoyance et santé de votre Branche professionnelle sur notre site [www.audiens.org](http://www.audiens.org), rubrique « employeur ».

Pour répondre à toutes vos questions, votre équipe dédiée, Relation clients Accords Conventionnels, demeure à votre entière disposition.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Directeur du Pôle Entreprises et Institutions,

**Institution de prévoyance**

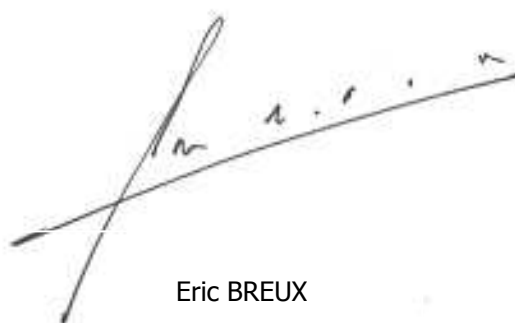
Autorisée sous le numéro 983 par arrêté ministériel du 15 novembre 1991, régie par le Code de la Sécurité sociale

74 rue Jean Bleuzen • 92177 Vanves Cedex

Tél. 0 173 173 000

Fax 0 173 173 011

[www.audiens.org](http://www.audiens.org)



Eric BREUX